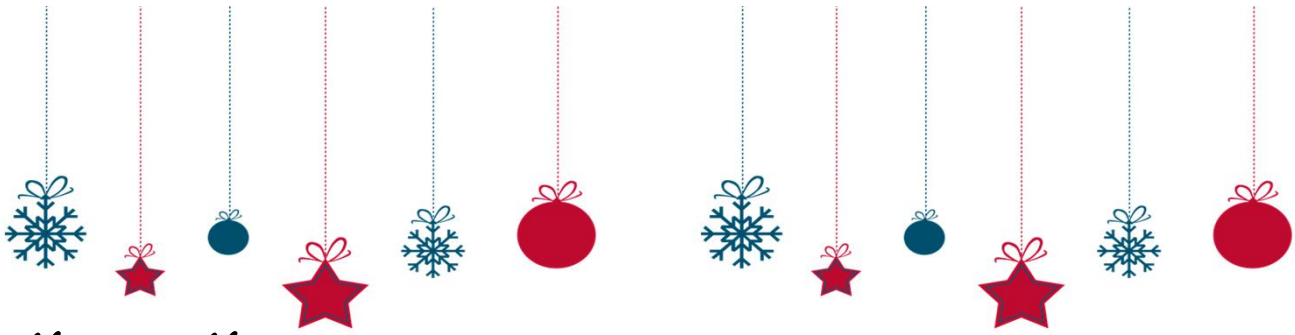




Rochefort-Montagne

Point com – Décembre 2017





Mot du Maire

Chers administré(es),

Le changement promis, attendu est en cours vraisemblablement. Est-ce le fait du politique ou est ce le fait de l'évolution mal maîtrisée d'un contexte plus global : inquiétude quant au climat, aux évolutions technologiques avec ses conséquences sur les comportements individuels et collectifs, incertitude quant à la définition des attentes sociales ?

En tout cas l'ambiance politique générale montre que, certes personne ne semble enthousiaste ni très satisfait, mais tout le monde laisse faire. Accréditant ainsi l'idée que même s'il ne nous satisfait que très partiellement, le changement, ce changement est nécessaire.

Sans doute, l'évolution technologique aidant, nous sommes tous informés, au risque d'être manipulés parfois, des problèmes du monde, cela nous inquiète, les réflexions prospectives à l'échelle mondiale sont difficiles à imaginer, il en est de même à l'échelle de notre territoire, là parfois elles sont angoissantes d'autant que les moyens dont nous disposons sont modestes, qu'ils soient institutionnels et tout bonnement financiers.

A ce sentiment d'inquiétude, d'incertitude, se rajoute de l'impatience, et cela va de pair. Notre demande est mal définie, imprécise, alors nous sommes volontiers critiques, mais en même temps nous comprenons, la bienveillance n'est pas absente de notre quotidien.

L'innovation invoquée de manière récurrente, que doit-elle être pour notre territoire ? On y imagine bien la place du numérique mais peut-être trop d'ailleurs, il ne règlera pas tout. Les services disponibles en mairie vont s'adapter, ils accueilleront et serviront les usagers du mieux possible, tout en sachant que la situation du rural, avec les exigences de l'urbain sans les mêmes moyens et avec, en plus à Rochefort, des charges de centralité importantes, rend la chose encore plus complexe.

Nous essaierons de répondre à votre attente du mieux possible, dans l'engagement quotidien, mais aussi dans la réflexion prospective, pour que demain nous soyons encore tous ensemble gourmands du futur.

C'est cette gourmandise que je vous propose de trouver en cette fin d'année au pied du sapin accompagnée de mes meilleurs vœux pour 2018.

Le Maire,
Dominique JARLIER





Informations utiles

Mairie

📍 7 place de la Fontaine

☎ 04 73 65 82 51

🏠 Lundi et Mercredi : 13h-17h

Mardi, Jeudi, Vendredi : 8h-12h / 13h-17h

Samedi : 8h - 12h

🌐 www.rochefort-montagne.com

Communauté de communes

📍 Route de Clermont

☎ 04 73 65 87 63

🏠 Du Lundi au Vendredi : 9h-12h / 13h-17h

Trésor Public

📍 Route de Clermont

☎ 04 73 65 82 64

🏠 Lundi et Mercredi 9h-12h / 13h15-16h

Mardi, Jeudi, Vendredi 9h-12h

Déchèterie

☎ 04 73 65 90 99

🏠 Tous les jours sauf Jeudi et Dimanche : 9 h-12 h / 13h30-17h30

Ramassage des ordures ménagères :

Lundi : Diat Haut, Dias Bas, Montcheneix, Gioux, Saint Martin de Tours, Les Granges, L'argillier, Chez Colly, Le Deveix, Chez Chocol, la Gratade, le Cros.

Vendredi : le Bourg, Bordas, le Moulin de Chogne, Bompavent, Ourceyre, le Bouchetel.

Mercredi : Bacs jaunes

Gendarmerie

📍 Bordas

☎ 04 73 65 80 07

🏠 Du Lundi au Samedi : 8h-12h / 14h-18h

Jours fériés et Dimanche : 9h-12h / 15h-18h

Petite Région Agricole Chambre d'Agriculture

📍 Route du Mont Dore

☎ 04 73 65 92 69

🏠 Lundi, Mardi, Jeudi : 8h30-12h30 / 13h-17 h

Mercredi et Vendredi : 8h-12h

Antenne Médico Sociale

📍 Route de Bordas

☎ 04 73 65 89 50

🏠 Du Lundi au Vendredi : 8h30-12h30 / 13h30-17h

La Poste

📍 Rue des écoles

☎ 36 31

🏠 Lundi, Mardi, Mercredi et Vendredi : 9h-12h / 14h-17h

Jeudi et Samedi 9h - 12h



*Toute l'équipe municipale vous
souhaite de bonnes fêtes de fin
d'année*





Rétrospectives festives de l'année 2017



4 Mars : Bal de la Saint Patrick organisé par les Conscrits

19 Mars : Loto des parents d'élèves



13 Mai : Théâtre les Baladins

23 Juillet : Trail « Les foulées des 2 roches »



6 août : Fête auvergnate par Rochefort Animation

16 juillet : Vide grenier de l'ASPH



28 octobre : Soirée années 80 organisée par Rochefort Animation

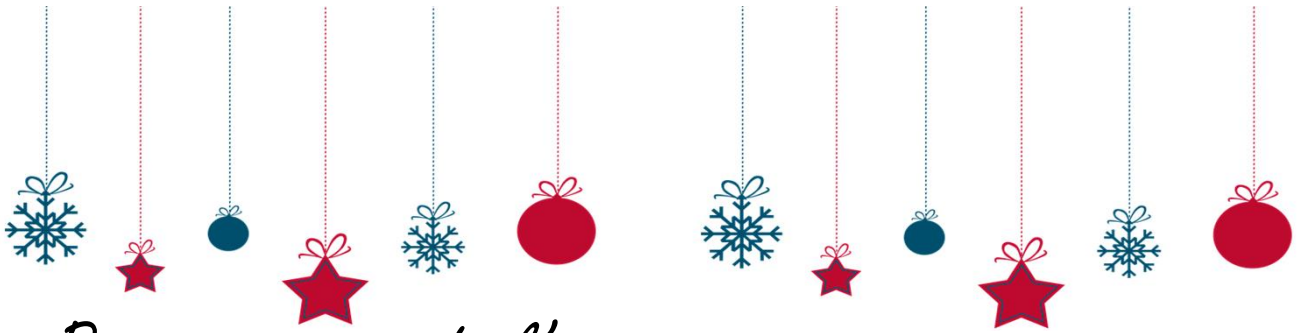
12 novembre : Bourse aux jouets des parents d'élèves



Une dizaine d'expositions dont celle de Renaud Deplat, visible jusqu'au 29 décembre

Nombreuses animations à la bibliothèque





Rétrospectives de l'année 2017

Aménagement du trottoir face à la Boulangerie



Rénovation de la salle de l'ancienne Mairie pour les réunions des associations

Embellissement du transformateur du Marchedial par l'association Les Montagnes Arts



Changement des fenêtres de l'école

Fin des travaux à la salle de sport intercommunale

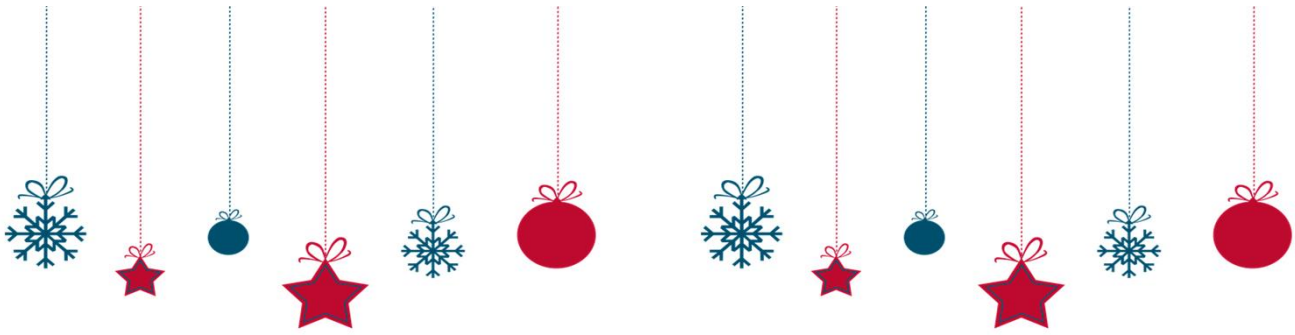


Réfection de la voirie à Bompavent et à Montcheneix

Démolition du mur de la cour de l'école, remblaiement du fossé, canalisation de l'écoulement des eaux pluviales.

Réfection de la cour, création d'un accès à la garderie et à la salle de motricité par le préau.





Un point sur les travaux de la nouvelle cantine scolaire et garderie

Depuis fin 2016, le bâtiment de l'ancien C.A.T situé rue des écoles fait peau neuve afin d'accueillir la nouvelle cantine scolaire communale et la garderie intercommunale.

L'actuelle cantine de l'école ne permet pas d'accueillir les demi-pensionnaires dans de bonnes conditions et ne correspond plus aux normes actuelles de restauration scolaire, une nouvelle salle de restauration s'avérait donc nécessaire.

Le nouveau restaurant scolaire, d'une superficie de plus de 70 m², sera implanté à l'étage 1 de l'ancien C.A.T et sera accessible directement du bâtiment scolaire sans passer par l'extérieur et également par un ascenseur et un escalier situé entre les deux bâtiments. L'espace consacré à la restauration sera de 240 m² au total en ajoutant les locaux techniques.

Ces travaux impliquent un réaménagement de la garderie existante et de l'accès à la salle de motricité, qui seront beaucoup plus fonctionnelles et desservies par l'ascenseur.

L'accueil de loisirs intercommunal est prévu sur deux niveaux : rez-de-chaussée haut pour les enfants de plus de six ans, rez-de-chaussée bas pour les enfants de moins de six ans. L'accès principal se fera de plain-pied, rue des écoles. Il sera également possible d'accéder au rez-de-chaussée haut par une cour intérieure. Les deux niveaux sont reliés par un escalier intérieur et l'ascenseur.

Le dernier étage et les combles permettront de stocker le matériel dans l'attente d'une possible affectation future.

La livraison des bâtiments est prévue en avril 2018.





Des petits mots sur

“ Inscriptions sur les listes électorales

Vous avez jusqu'au samedi 30 décembre 12h pour vous inscrire sur les listes électorales en Maire avec une pièce d'identité et un justificatif de domicile de moins de 6 mois. Vous avez désormais la possibilité de vous inscrire en ligne sur le site du Service Public jusqu'au dimanche 31 décembre minuit.



“ CNI et Passeports

La commune étant équipée du dispositif biométrique, elle est habilitée à établir les CNI ainsi que les passeports. Les dépôts et les retraits des CNI et passeports se font exclusivement sur rendez-vous en appelant le secrétariat de Mairie.

Pour les CNI : Lundi 13h-17h / Mardi 8h- 12h et 13h-17h / Mercredi 13h-17h

Pour les Passeports : Vendredi 8h-12h et 13h-17h

“ Numérué

Suite à la numérotation du bourg, quelques plaques restent encore à récupérer en Mairie. Locataires ou propriétaires, merci de venir les récupérer.

“ PACS

Depuis le 1^{er} novembre 2017, l'enregistrement des pactes civils de solidarité (PACS) se fait désormais en Mairie. La liste des pièces nécessaires est disponible à la Mairie. L'enregistrement s'effectue sur rendez-vous.

“ Transport scolaire

Pour l'année 2017-2018, la commune reconduit sa participation aux frais de transport scolaire des enfants de l'école primaire.

“ Cartes grises et permis de conduire

Depuis le 6 novembre, les guichets permis de conduire et carte grise de la préfecture sont définitivement fermés. Vous devez désormais faire les démarches en ligne sur le site de l'ANTS. La bibliothèque met à votre disposition des ordinateurs aux horaires d'ouverture de celle-ci (lundi et mercredi de 16h à 18h30). Des ordinateurs avec un médiateur sont également à votre disposition à la Préfecture et aux Sous-Préfectures.

La Mairie se tient à votre disposition pour toute démarche administrative.





Suite...

” Cimetière

- Tarifs des concessions cinquantenaires : 2,5 m² : 153 € / 5 m² : 305 €
 - Tarif d'une case du columbarium (sept encore disponibles) : 750 €
 - Dispersion des cendres dans le jardin des souvenirs : 50 € (avec plaque d'identification du défunt)
 - Caveau provisoire : gratuit pendant trois mois, 2€/jour au-delà, 6 mois maximum
- Plus de renseignements en Mairie.

” Tri sélectif et bon sens

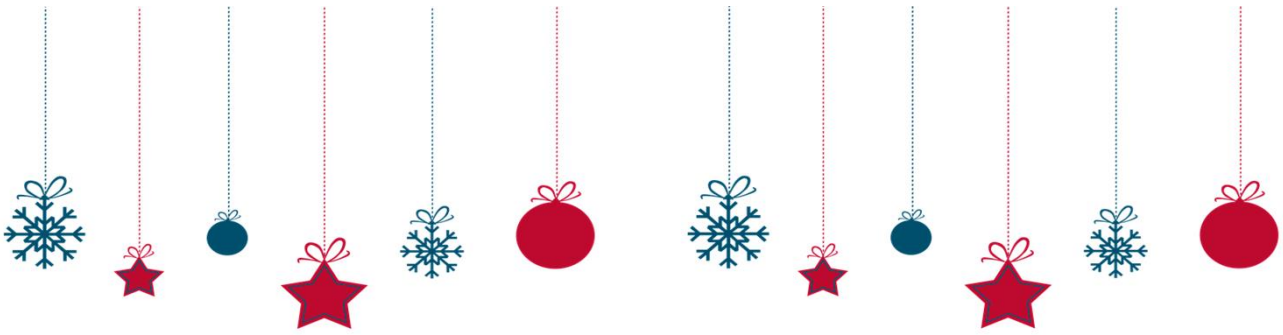
Depuis cet été, la commune dispose de la collecte sélective. Les emballages (cartons, bouteilles et flacons en plastique, briques alimentaires, emballages en métal) doivent être mis en vrac dans les bacs jaunes, sans sacs plastiques. Les emballages en verre (pots, bocaux, bouteilles) doivent être déposés dans les colonnes spécifiques pour le verre.

Le bon tri permet de faire des économies mais un mauvais tri engendre des frais supplémentaires : chaque camion de tri refusé paye une taxe supplémentaire. En cas de doute, jeter dans la poubelle ordinaire. Des sacs de tri (image ci-dessous) sont à votre disposition en Mairie (un par foyer).

Si la poubelle la plus proche de chez vous est régulièrement saturée, vous pouvez vous procurer votre propre poubelle et la disposer devant chez vous.

Plus de renseignements auprès du SMCTOM de la Haute Dordogne (04 73 21 88 46).





“ Devenez bénévole à la bibliothèque



La bibliothèque municipale de Rochefort recherche des bénévoles pour développer ses services. Vous disposez d'un peu de temps, vous aimez l'univers de la lecture, romans, revues, BD, documentaires, et souhaitez faire partager cette passion ou ce loisir à d'autres lecteurs et participer ainsi à la vie culturelle de la commune : venez rejoindre l'équipe de bénévoles ! Renseignements à la Mairie ou à la bibliothèque aux heures d'ouverture.

De nouveaux ouvrages sont également disponibles à bibliothèque : Katherine Pancol « Trois Baisers », Philippe Jaenada « La Serpe », Gilles Legardinier « Une fois dans ma vie », Paolo Cognetti « Les huit montagnes » Prix medicis étranger 2017, Donna Leon « Minuit sur le canal San Boldo » Nouveauté, Eric Vuillard « L'ordre du jour » Prix Goncourt 2017, Vincent Hauuy « Le tricycle rouge » Prix Michel Bussy du meilleur thriller Français et Prix VSD 2017

“ Sécurisation des abords du collège et du lycée

Dans le but de sécuriser les passages piétons du collège et du lycée et donc le cheminement des étudiants et des habitants, la Commune a pris plusieurs dispositions : l'installation d'un radar de chantier opérant dans les deux sens de circulation et la pose de deux radars pédagogiques.



“ Dans nos écoles

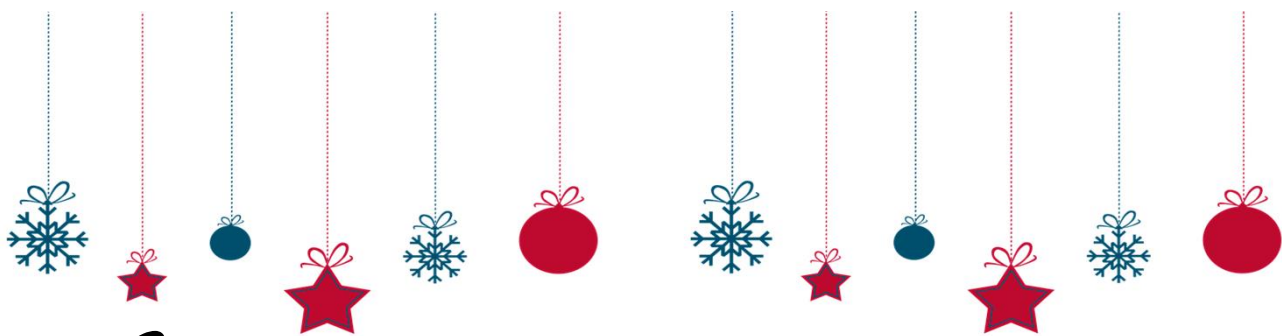
Noël de l'école le 21 décembre 2017

Fête du collège le 19 juin 2018

Fête de l'école le 29 juin 2018

Deux journées portes ouvertes au lycée le vendredi 9 février 2018 de 15h à 19h et le samedi 10 mars 2018 de 9h à 17 h





Suite...

“ Rénovation énergétique

Pour toutes vos questions en matière de rénovation énergétique, location ou vente de logement, projet immobilier, simulation financière ou fiscale, travaux, dans le logement collectif ou individuel : Demandez des conseils d'experts avant d'agir ! Contactez le guichet unique gratuit, neutre et indépendant :

ADIL du Puy-de-Dôme / Espace INFO ÉNERGIE

Par courrier, courriel, téléphone, à la Maison de l'Habitat (Clermont-Ferrand)

Maison de l'Habitat - 129, avenue de la République

63100 CLERMONT-FERRAND

04 73 42 30 75

contact@adil63.org

www.adil63.org



“ Wifi 63

La commune est désormais équipée du réseau Wifi 63 ! Mais Wifi 63, c'est quoi ? Ce sont deux bornes, une placée au-dessus de l'opticien et l'autre placée à la bibliothèque, afin de bénéficier sur la place de la fontaine d'un réseau internet facile d'accès et gratuit. Il vous suffit alors de vous connecter au réseau, de renseigner une seule fois votre adresse mail et d'accepter les conditions d'utilisations pour ensuite surfer librement et gratuitement dès votre passage près d'une borne. En cas de problème pour se connecter, vous pouvez vous rendre en Mairie.

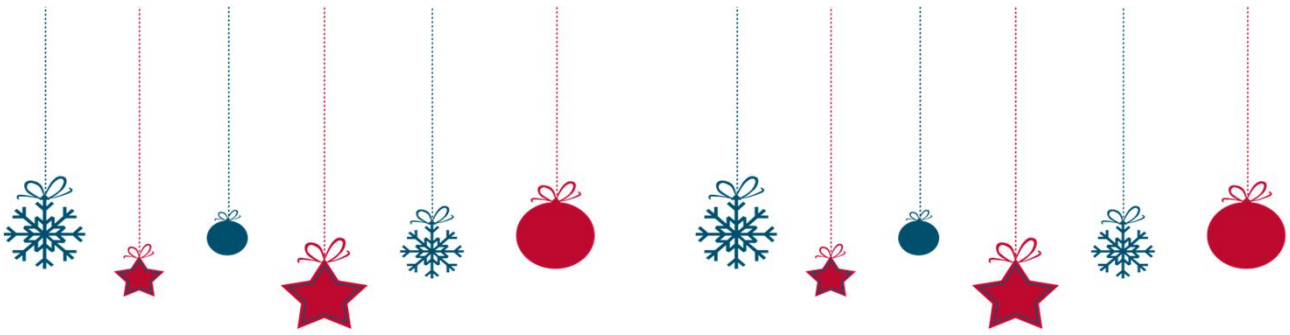
“ Compagnons à 4 pattes

La divagation d'animaux est régie par l'article L. 211-19-1 du Code Rural : «Il est interdit de laisser divaguer les animaux domestiques et les animaux sauvages apprivoisés ou tenus en captivité». Afin d'assurer la tranquillité et la salubrité publique de tous, il est fortement recommandé de stériliser et d'identifier vos chats et chiens.

L'association Anidome sur la commune est disponible pour répondre à vos différentes questions et propose des chats à l'adoption.

Merci également aux propriétaires de chiens de ramasser les excréments de ces derniers.





Bien vivre ensemble

“ Des travaux chez vous ?

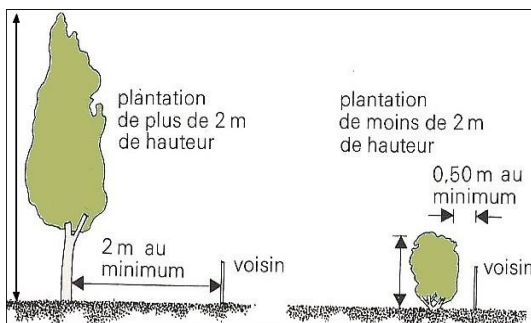
Les travaux prévus à proximité de canalisations et réseaux enterrés doivent être déclarés à leurs exploitants, avant leur exécution, au moyen de la déclaration de projet de travaux (DT) par le maître d'ouvrage, et la déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT) par l'exécutant des travaux. Toute déclaration doit obligatoirement être précédée d'une consultation du guichet unique, accessible en ligne, qui recense la totalité des réseaux présents sur le territoire (articles L554-1 à L554-5, articles R554-1 à R554-38 du Code de l'environnement). La Commune vous transmettra l'emplacement des réseaux sur votre terrain dont elle est gestionnaire. En cas de dommage, vous serez tenu à la réparation des ouvrages.



Pour la création d'un accès de votre terrain sur la voie publique, pour effectuer des travaux sur la voie publique, ou encore occuper temporairement le domaine public routier, il est nécessaire d'obtenir l'autorisation auprès de la Mairie (demande écrite vingt jours avant les travaux).

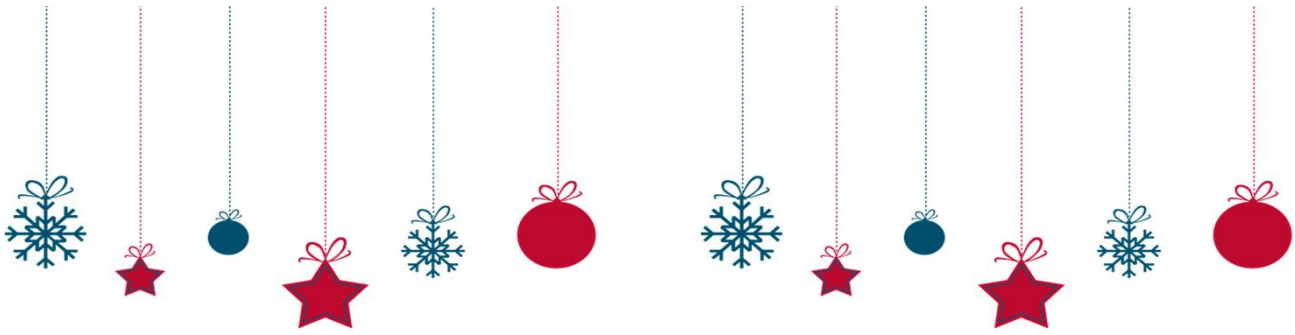
“ Espaces verts et voisinage

Si vous possédez un jardin avec des arbres ou des arbustes, vous êtes tenu de les faire élaguer avant qu'ils ne commencent à empiéter sur le jardin de votre voisin. Si des branches dépassent, votre voisin peut vous contraindre à le faire (article 673 du code civil),



Par ailleurs, la loi impose une distance minimale entre la pose d'un arbre et la limite du jardin mitoyen : si l'arbre mesure jusqu'à deux mètres de hauteur, la limite séparative doit être au minimum de 50 cm. Si la plantation est supérieure à deux mètres de hauteur, la distance doit être de deux mètres.

En cette fin d'année, la neige a commencé à pointer le bout de son nez ainsi que les glissades sur les trottoirs ! Afin d'assurer la sécurité de tous, merci de passer un petit coup de pelle et/ou balai devant votre propriété.



Les dates à retenir pour 2018

Manifestations organisées par la Municipalité

- 26 janvier : Vœux du Maire
- 28 janvier : Repas des aînés



Manifestations organisées par les associations

- 20 janvier : Sainte Barbe – Pompiers de Rochefort
- 25 février : Thé dansant – Rochefort Animation
- 11 mars : Loto – Association des Parents d'élèves
- 17 mars : Bal de la Saint Patrick – Conscrits
- 7 avril : Spectacle Ay! en partenariat avec le festival Scènes en Territoire du Conseil Départemental – Commune
- 12 mai : Théâtre les Baladins – Rochefort Animation
- 2 et 3 juin : Fête patronale – Conscrits
- 20 juin : Don du sang
- 8 juillet : Les Peinturales – Les Montagnes Arts
- 14 juillet : Fête nationale
- 15 juillet : Vide grenier de l'AASPH
- 22 juillet : Trail « Les Foulées des 2 Roches »
- 4 et 5 août : Fête auvergnate – Rochefort Animation

Expositions à la Mairie

- Du 12 janvier au 7 février : Collège de Rochefort – Objets et archives familiales
- Du 13 février au 30 mars : Mme Perry Martine – Tableaux en marqueterie
- Du 3 au 28 avril : Lycée agricole – Œuvres réalisés par les élèves
- Du 7 au 30 mai : Peintures de Raw Volcanic
- Du 2 au 29 juin : Mme Barrier Annie – Peinture variée
- Du 3 au 30 juillet : Mr Vazeille – Peinture à l'huile
- Du 1^{er} août au 30 septembre : « La ruralité c'est dépaysant » CD63

